

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14, et 15 avril 2021

2021 DASES 72 Signature d'une convention de partenariat de recherche avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques et la CAF de Paris, pour la réalisation d'une étude sur les bénéficiaires du RSA.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques et la CAF de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'étude sur les bénéficiaires du RSA parisiens conclue avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques et la CAF de Paris.

Article 2 : la Ville de Paris versera à la Fondation Nationale des Sciences Politiques la somme de quarante-mille-trois-cent-vingt euros nets (40 320 €) qui sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO